Nivillac, le 08 janvier 2018

**Objet** : Dates de parution et d’envoi de vos informations pour les Nivillac Mag et Les Nivillac Les Brèves

**Dossier suivi par** : Cindy GUEDAS-Assistante administrative communication et vie associative- [communication@nivillac.fr-](mailto:communication@nivillac.fr-) 02 99 90 62 75.

A l’attention des Présidentes et Présidents des associations

de NIVILLAC.

Madame, Monsieur,

Voici le calendrier des prochains numéros de Bulletins Municipaux : Nivillac Mag et Flashs Infos : Nivillac Les Brèves.

Nous n’enverrons plus de courrier avant les parutions, merci donc de tenir compte du calendrier ci-dessous pour nous envoyer vos articles.

Année 2018 :

**Premier Nivillac Les Brèves** : parution **fin-février 2018.**

Date limite de réception des articles : le vendredi 09 février 2018.

**Deuxième Nivillac Les Brèves** : parution **fin-avril 2018.**

Date limite de réception des articles : le vendredi 13 avril 2018.

**Premier Nivillac Mag** : parution **fin-juin 2018.**

Date limite de réception des articles : le vendredi 01 juin 2018.

**Troisième Nivillac Les Brèves** : parution **octobre** **2018.**

Date limite de réception des articles : le vendredi 21 septembre 2018.

**Deuxième Bulletin Municipal** : parution **mi-décembre 2018.**

Date limite de réception des articles : le vendredi 23 novembre 2018.

Site internet

Les dates de vos évènements seront communiquées sur le site internet [www.nivillac.fr](http://www.nivillac.fr), sous réserve de respect des consignes de transmission d’informations décrites ci-dessous.

Consignes de transmission de vos informations

Les articles devront nous être envoyés à l’adresse suivante « [communication@nivillac.fr](mailto:communication@nivillac.fr) sous forme « **de fichier « Word »** **pour les textes** et **les photos légendées au format « JPG »** que vous pourrez nous envoyer dans un fichier nommant le nom de l’association ainsi que le nom de l’élément.

Les flashs infos étant plus limités en nombre de pages, ne seront retenus que les articles courts en lien avec un évènement.

La commission communication se réserve le droit de modifier les articles selon les contraintes éditoriales et d’espace des différents supports de communication.

Pour toute question, remarque ou suggestion, n’hésitez pas à nous contacter par mail « communication@nivillac.fr » ou par téléphone au 02 99 90 62 75 à partir de 15h15 les après-midi.

Bien Cordialement,

Claire-Lise PERRONNEAU  
Adjointe au maire en charge de la culture et de la communication

Cindy GUEDAS

Assistante administrative Communication

et vie associative